



Compte rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon FR7200689 ZSC » Du 11 décembre 2025, 10h, à Marcenais

Liste des personnes présentes :

NOM Prénom	Structure	Fonction
BAYARD Jean-Marie	SMGBV Saye Galostre Lary / Commune de Galgon	Président du SMGBV Saye Galostre Lary / Maire
BERGEON Serge	FDSEA 33	Secrétaire général
BOUDEHRI Iman	Communauté de Communes Latitudo Nord Gironde	Cheffe de projet Transition écologique
DUBAN Jean-Philippe	SMGBV Saye Galostre Lary	Vice-président
GAUDRY Jean-Jacques	Commune de Marcenais	Adjoint
GUIRAT-GILLIS Hanneke	SMGBV Saye Galostre Lary	Chargée de mission Natura 2000
HERVE Bernard	Commune de Laruscade	Conseiller municipal
JACQUET Edith	DDTM 33 / SEN	Chargée de mission Territoire et Biodiversité
JOYE Jean-François	Communauté de Communes Latitudo Nord-Gironde / Commune de Donnezac	Vice-président Commission Aménagement de l'espace - Développement Durable - Politique Foncière / Maire
LABEYRIE Jean-Paul	Communauté de Communes Latitudo Nord-Gironde / Commune de Laruscade	Maire
LONDEIX Baptiste	SMGBV Saye Galostre Lary	Directeur
MAGNAC Julien	PETR Grand Libournais	Chargé de mission Planification
MAILLOS Hugo	Service Natura 2000 -Région Nouvelle-Aquitaine	Technicien Gestion des sites Natura 2000
MOIOLI Didier	Commune de Cagnac	Conseiller municipal
NYS Sébastien	Syndicat du Moron	Directeur
OLLIVIER Michel	SMGBV Saye Galostre Lary	Président du COPIL/Vice- président N2000 du SMGBV SGL
ROUMEGOUX Laurent	Commune de Saint-Martin-du-Bois	Adjoint
ROUSTIT Pierre	DDTM 33 / SEN	Chargé de mission Territoire et Biodiversité
THOMAS Alain	Communauté de Communes Latitudo Nord-Gironde / Commune de Saint-Yzan-de-Soudiac	Commission Aménagement de l'espace - Développement Durable - Politique Foncière / Conseiller municipal

Structures excusées :

- Florence Rouède, conseillère Régionale / Référente N2000
- Commune de Saint-Mariens

- Commune de Saint-Savin
- Commune de Villegouge
- Chambre d'Agriculture de la Gironde (Noémie Ostandie)
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
- FDAAPPMA 33
- CNPF Nouvelle-Aquitaine
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
- SEPANSO

La réunion du COPIL N2000 du site des Vallées de la Saye et du Meudon s'est tenue le jeudi 11 décembre 2025 à 10h à la salle du foyer rural de Marcenais en présence de 20 personnes.

L'objectif de cette réunion était de présenter le bilan de l'année 2025 du site Natura 2000 par le Syndicat Mixte de Gestion des Bassin Versants de la Saye, du Galostre et du Lary et les perspectives pour 2026 mais également de désigner la structure animatrice pour la prochaine phase d'animation.

Après un tour de table de présentation des participants et un mot d'accueil de Monsieur Jean-Marie BAYARD, président du Syndicat Mixte de Gestion des Bassin Versants de la Saye, du Galostre et du Lary (SMGBV SGL), la parole est donnée à Madame Hanneke GUIRAT-GILLIS, animatrice du site Natura 2000 pour le compte du SMGBV SGL qui détaille l'ordre du jour et effectue la présentation du diaporama.

Les axes suivants ont été abordés :

1. Rappels généraux sur Natura 2000
2. Site Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon »
3. Bilan d'animation de l'année 2025 et perspectives
 - Communication, sensibilisation et vulgarisation
 - Contractualisation
 - Assistance technique
 - Amélioration des connaissances
4. Désignation de la structure animatrice et de la présidence de COPIL pour la prochaine phase d'animation

La présentation du COPIL est disponible en ligne :

https://saye-galostre-lary.fr/wp-content/uploads/2025/12/Presentation_COPIL_N2000_SAYE_20251211-Diffusion.pdf

1. Rappels généraux sur Natura 2000

Un rappel général sur la démarche Natura 2000, la répartition des sites N2000 en Europe et en France, et les critères de classement des sites ainsi que les objectifs visés par la démarche et les outils pour les atteindre est effectué.

2. Présentation du site Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon »

Le périmètre du site Natura 2000 est présenté ainsi que les 13 habitats d'intérêt communautaire et les 22 espèces d'intérêt communautaire du site. Les 4 objectifs à long terme du DOCOB sont énumérés.

M. Labeyrie évoque le tracé de la LGV sur le territoire et le site Natura 2000 et son impact sur la biodiversité. Il s'interroge sur l'existence et l'accessibilité de données de diagnostics écologiques quantitatifs et qualitatifs avant et après la mise en place de la LGV. M. Bergeon rétorque que ces données sont accessibles. M. Londeix et Mme Guirat-Gillis précisent que dans le cadre de l'étude d'impact et de la dérogation pour destruction d'espèces protégées ou d'habitats d'espèces protégées de telles études ont dues être menées. M. Maillos ajoute que la quantification des espèces présentes a en effet été nécessaire pour évaluer les besoins de compensation écologique. L'accessibilité des données pose cependant question. Mme Guirat-Gillis va étudier la question et rechercher ces données.

M. Ollivier, maire de la commune de Boresse-et-Martron, commune où passe également le tracé de la LGV, s'interroge également sur la réalisation concrète des mesures compensatoires. Est donné, l'exemple de la création de mares qui, à ce jour, n'ont pas vu le jour.

3. Bilan d'animation 2025 et perspectives

Le bilan de l'animation 2025 est ensuite présenté en 4 parties :

- Communication, sensibilisation et vulgarisation (38% du temps d'animation)

Les différents supports de communication réalisés sont présentés : bulletins d'information n°2, affiche de science participative Rosalie des Alpes, affiches concernant l'évènement Natura'rt.

L'évènement Natura'rt, autour de l'art et de la Nature, est ensuite présenté. Il s'est déroulé sur la quasi-totalité de l'année et est encore en cours sur le site Natura 2000. Il a consisté en un concours photo amateur, une après-midi autour de l'art et de la nature (visite nature, exposition d'œuvres représentant les espèces et les paysages du site Natura 2000, conférence, projection de photographies) et une exposition itinérante sur 5 communes du site Natura 2000 (exposition toujours en cours). Cet événement a mis en lumière le site Natura 2000 et a permis une collaboration avec une association locale de dessins/peinture, une structure de vulgarisation scientifique et 5 communes du site Natura 2000.

Les nombreuses communications dans la presse, l'utilisation de PanneauPocket, les articles publiés sur le site internet et la page Facebook du Syndicat, notamment en lien avec Natura'rt, sont mises en avant.

2026 : un guide des espèces d'intérêt communautaire ainsi qu'une plaquette d'offres d'animation seront en réflexion. Des animations ponctuelles, notamment dans le cadre de la journée de l'eau et de la semaine de la biodiversité seront réalisées.

M. Bayard insiste sur l'importance de communiquer et faire de la sensibilisation auprès des enfants.

- Contractualisation (20% du temps d'animation)

Un bref rappel des 2 outils de contractualisation (charte et contrats) inclus dans la démarche Natura 2000 est réalisé.

L'animatrice présente les projets soumis lors de l'AAP Contrats N2000 2025. Pour l'AAP 2026 en cours, une sélection de parcelles se basant sur divers critères a été réalisée. Les propriétaires ont été contactés par courrier postal. Les projets de contrat et de charte issus de cette sélection sont présentés. Ils concernent des parcelles forestières.

M. Maillos précise que pour les contrats forestiers comprenant la mesure F12i (création d'ilot de sénescence), aucune intervention n'est possible sur les arbres, même ceux tombés dans le cours d'eau. M. Londeix demande si un retrait d'embâcle et pose de ce dernier sur la berge est possible. De même, si un arbre tombe dans une parcelle voisine non soumise au contrat, le propriétaire de cette parcelle peut exiger l'évacuation de l'arbre. M. Maillos préconise de bien s'assurer des conditions notifiées dans le contrat et de définir les arbres et l'ilot en fonction afin d'éviter toute intervention.

- Assistance technique (11% du temps d'animation)

Hanneke Guirat-Gillis présente sous forme cartographique les accompagnements pour l'évaluation des incidences Natura 2000, les avis d'enquête publique et les contributions techniques auxquels la structure animatrice a participé en 2025.

M. Labeyrie précise que le Projet solaire du Moulin du Cailleau n'a finalement pas été retenu vu les enjeux écologiques sur site.

M. Hervé évoque un projet éolien de Neoen au nord de Saint-Savin (4 éoliennes). Mme Boudehri précise qu'actuellement il s'agit d'un test expérimental avec la pose d'un mât. M. Hervé précise qu'une première réunion avant-projet a déjà eu lieu et qu'une consultation/enquête a été réalisée auprès des riverains les plus proches.

Dans le cas de la réfection de pont, M. Maillos précise que l'évaluation des incidences Natura 2000 est obligatoire et qu'une réflexion systématique doit être faite autour des passages pour la faune (aménagement des ponts pour le passage des mammifères semi-aquatiques).

- Amélioration des connaissances (11 % du temps d'animation)

Le travail effectué pour l'amélioration des connaissances sur les Espèces et Habitats d'intérêt communautaire en 2025 est ensuite présenté.

- Suivi des odonates anisoptères : un premier suivi des odonates avec pour espèce cible la Cordulie à corps fin a été engagé en 2025 en s'inspirant du protocole SOGAP effectué sur le site Natura 2000 des vallées du Lary et du Palais. La Cordulie à corps fin n'a pas été détectée cette année. Le suivi sera réitéré en 2026.

M. Labeyrie s'interroge sur l'impact des polluants sur les libellules et leur développement larvaire. M. Nys précise qu'en effet il y a certainement un impact mais ce dernier est difficilement quantifiable car de nombreux facteurs peuvent influencer le cycle de vie des libellules.

M. Nys suggère de suivre une même maille chaque année afin d'évaluer les tendances de population.

- Projet de suivi de l'ichtyofaune d'intérêt communautaire :

Le projet « Amélioration des connaissances sur l'ichtyofaune d'intérêt communautaire sur 2 sites Natura 2000 » est présenté. Ce projet, financé par la Région dans le cadre de l'AAP 2025 « Etudes et suivis scientifiques Natura 2000 » se déroule de 2025 à 2028 et est porté par la FDAAPPMA 17 en collaboration avec le SMGBV SGL et les FDAAPPMA 16 et 33.

- Habitats d'intérêt communautaire

Hanneke Guirat-Gillis rappelle que la cartographie des habitats date de 2012. Une demande d'évaluation des besoins d'actualisation de la cartographie des habitats a été demandé au CBNSA selon la procédure établie par la Région. La réponse devrait parvenir au Syndicat avant la fin 2025.

M. Maillos précise que le CBNSA est le garant de la conformité de la cartographie des habitats. La Région l'interroge afin d'évaluer le niveau d'actualisation pouvant aller jusqu'à la révision complète de la cartographie des habitats. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une priorité financière pour la Région.

Pour finir, Mme Guirat-Gillis évoque le temps alloué à la gestion administrative (20%) comprenant la gestion financière et administratif, le temps de formation, les webinaires, les réunions, etc.

Un temps d'échange est ensuite proposé.

M. Labeyrie s'interroge sur la présence ou l'introduction de mammifères semi-aquatiques et la quantité de poissons pour les nourrir. M. Londeix précise que la qualité piscicole de la Saye est qualifiée de moyenne de par son manque de diversité spécifique. Mme Guirat-Gillis précise que le régime alimentaire de la Loutre et du Vison d'Europe est diversifié avec notamment la consommation d'Ecrevisses de Louisiane ou Américaine, espèces exotiques envahissantes.

M. Bergeon s'interroge sur la qualité de l'eau (physico-chimique et température). Il suggère de se rapprocher des syndicats d'eau pour avoir des données sur la qualité de l'eau. Concernant la température de l'eau, M. Londeix précise que le syndicat a fait l'acquisition de capteurs de température de l'eau qui permettront en outre de mesurer les évolutions de température.

M. Bergeon évoque la problématique des espèces invasives sur le territoire (Sangliers, ragondins, bivalves). Une réflexion sur ce sujet sera menée par le Syndicat.

4. Désignation de la structure animatrice et de la présidence de COPIL pour la prochaine phase d'animation

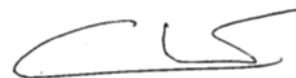
La parole est laissée à Hugo Maillos de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier s'adresse aux élus présents au COPIL et précise que la fin de la tranche d'animation actuelle était prévue en juin 2026. Pour des raisons de simplification administrative et financière, le Syndicat Saye Galostre Lary demande un raccourcissement de cette période jusqu'au 31 décembre 2025. En effet, le Syndicat se porte candidat pour la prochaine phase d'animation et souhaite aligner la gestion du site NATURA 2000 des vallées de la Saye et du Meudon avec celle du site des vallées du Lary et du Palais dont il porte également l'animation. Aucun membre du COPIL présent ne s'oppose à cette réduction de la phase d'animation actuelle. M. Maillos précise que le SMGBV SGL est le seul candidat à sa propre succession. Aucune autre structure candidate ne s'étant manifestée et aucune opposition à la candidature du SMGBV SGL n'est formulée. Le SMGBV SGL est donc désigné comme structure animatrice du site Natura 2000 Vallées de la Saye et du Meudon (FR7200689) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Dans un second temps, M. Maillos évoque la présidence du COPIL qui doit être reprise par un élu d'une collectivité. Monsieur Michel Ollivier, actuellement président du COPIL se propose à sa propre succession et est le seul candidat. Il est donc désigné président du COPIL.

L'ordre du jour, les questions et remarques étant épuisés, la séance est levée à 11h45.

Les membres du COPIL ont ensuite été conviés pour une visite du site de l'Etang du Moulin de Charlot sur la commune de Marcenais, site faisant l'objet d'un contrat Natura 2000. Durant cette visite, M. Ottaviani, propriétaire du site et dont la société est signataire du contrat évoque l'historique du site et la volonté de mise en valeur et de communication auprès du public. Mme Guirat-Gillis évoque les différentes actions prévues sur site. M. Londeix présente également les banquettes minérales réalisées par le SMGBV SGL en aval du site du contrat et la réflexion autour d'un projet de restauration de continuité écologique au niveau du déversoir présent sur site. La visite s'est terminée à 12h45.

Michel Ollivier, Président du Comité de pilotage,

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'MO' or a similar stylized representation of the name Michel Ollivier.